N° 2013. — VII^me^ Année. 5 cts. Le Numéro 5 cts. Mardi 12 Juillet 1887.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux: 2, Rue du Marché, 2.
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imp. Courvoisier, rue du Marché, 2
La Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

Du 1er Juin 1887 — GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS — Du 1er Juin 1887

Arrivée de	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle ...	5 —	7 02	9 20	1 44	3 20	—	6 07	8 10	10 43
Morteau ..	—	—	9 20	—	3 20	—	6 07	—	10 43
Besançon .	—	—	9 20	—	3 20	—	—	—	10 43
Neuchâtel .	—	7 05	9 50	12 53	—	5 57	—	—	10 08
Genève ..	—	—	—	12 53	—	5 57	—	—	10 08
Bienne. ..	—	8 55	11 47	2 17	—	5 27	—	*)	10 33
Berne ...	—	8 55	11 47	2 17	—	5 27	—	—	10 33
Bâle	—	—	11 47	—	—	5 27	—	—	10 33

*) Dimanche et fêtes: Départ de Soncebor 5.55 s. arrivée 7.50.

Départ pr	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle ...	4 —	7 20	9 59	11 55	1 02	3 40	6 07	—	10 43
Morteau ..	4 —	—	9 59	—	—	3 40	6 07	—	—
Besançon .	4 —	—	9 59	—	—	3 40	—	—	—
Neuchâtel .	5 27	—	9 28	—	1 52	—	6 15	8 17	—
Genève ..	5 27	—	9 28	—	1 52	—	—	—	—
Bienne...	5 05	7 18	10 —	*)	—	3 28	6 35	—	—
Berne ...	5 05	7 18	10 —	—	—	3 28	6 35	—	—
Bâle	5 05	7 18	—	—	—	3 28	—	—	—

*) Dimanche et fêtes: Départ pour Soncebor midi, arrivée 1.28 s.

PRIX D'ABONNEMENT: franco pr la Suisse
1 an, fr. 10; 6 mois, fr. 5»50;
3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce 75 centimes.

☛ Il arrive assez fréquemment que l'on nous demande l'indication d'adresses concernant des annonces qui portent la mention :

« ***S'adresser sous initiales...*** »

Afin d'éviter toute démarche inutile, nous rappelons que dans ce cas, l'on doit adresser les offres **par écrit** au bureau du journal, en indiquant sur l'enveloppe les initiales ou chiffres mentionnés dans l'annonce. Nous transmettons ensuite à nos commettants les offres qui nous sont parvenues.

Administration de l'IMPARTIAL.

— LUNDI 11 JUILLET 1887 —

La Chaux-de-Fonds

Brasserie Robert. — Concert donné par la troupe Kopp, du Sillerthal, lundi 11, dès 8 h. du soir.

Orphéon — Répétition générale, mardi 12, à 8 1/2 h. du soir, au Café des Alpes.

Société d'escrime. — Assaut, mardi 12, à 8 3/4 h. du soir au local.

La journée d'hier.

Dimanche soir, à 8 heures et à 10 heures, les deux bulletins de *L'Impartial* faisaient connaître les résultats de la votation populaire du 10 juillet 1887, qui marquera, espérons-le, comme une conquête nouvelle dans la voie du progrès.

Voici les résultats pour toute la Suisse :

Cantons	Oui	Non
Zurich	33,372	8,309
Berne	29,371	6,437
Lucerne	3,523	847
Uri	563	1,445
Schwytz	873	153
Unterwald-le-Haut	701	123
Unterwald-le-Bas	504	101
Glaris	1,942	1,327
Zoug	546	112
Fribourg	7,746	446
Soleure	5,328	648
Bâle-Ville	2,390	183
Bâle-Campagne	3,467	1,074
Schaffhouse	5,577	814
Appenzell (R.-E.)	6,697	1,928
Appenzell (R.-I.)	419	636
St-Gall	23,992	10,888
Grisons	5,499	4,983
Argovie	18,489	11,072
Thurgovie	11,805	3,401
Tessin	4,963	496
Vaud	11,343	656
Valais	3,494	514
Neuchâtel	6,310	156
Genève	2 886	100
Totaux	191,800	56,849

soit une majorité de plus de 130,000 voix.

Deux seuls cantons (un canton et un demi) ont rejeté la protection des inventions : *Uri* et *Appenzell-Int.* Viennent ensuite avec de fortes phalanges de *non :* Argovie, — ces bons petits Argoviens du million fédéral ! — St-Gall, Glaris, etc.

L'abstention a été considérable. Tandis qu'à la votation pour la loi sur l'alcool, plus de 400,000 électeurs prenaient part au scrutin, hier 245 à 250,000 seulement se sont prononcés.

Dans deux communes vaudoises, Chavannes-des-Bois, district de Nyon (70 habitants) et Cheseaux-Noréaz, district d'Yverdon (123 habitants), aucun électeur ne s'est présenté au scrutin.

Voici les résultats pour le canton de Neuchâtel. On trouvera plus loin le détail par communes.

Districts	Oui	Non
Neuchâtel	1109	29
Boudry	762	16
Val-de-Travers	934	30
Val-de-Ruz	550	23
Locle	740	34
Chaux-de-Fonds	2,215	24
Total	6,310	156

*

L'arrêté fédéral sur les brevets d'invention, soumis une première fois à la votation populaire, le 30 juillet 1882 (en même temps que la loi sur les épidémies), avait été rejeté par 149,720 *non* contre 137,710 *oui*.

Le canton de Neuchâtel avait donné, par districts, les résultats suivants :

	Oui	Non
Neuchâtel	757	175
Boudry	700	152
Val-de-Travers	702	122
Val-de-Ruz	486	51
Locle	651	119
Chaux-de-Fonds	1047	119
Militaires	47	15
Total	4390	753

*

Dimanche soir le canon s'est fait entendre et a salué joyeusement les résultats de l'excellente journée du 10 juillet.

Chronique Suisse.

Franchise de port en faveur des victimes de la catastrophe de Zoug. — A teneur de l'autorisation donnée par le Conseil fédéral, en date du 22 octobre 1874, la franchise de port est accordée en faveur des victimes de la catastrophe de Zoug pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kg. (y compris les envois d'espèces et les mandats-poste) qui leur seront adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par les comités de secours institués pour la répartition de ces dons.

Les offices de poste auront soin de se conformer à la présente décision.

La Direction générale des postes.

Le 14 juillet en Suisse. — La colonie française de Lausanne a décidé cette année de célébrer la fête nationale le 14 juillet, par exception, aussi modestement que possible. Un banquet, qui aura lieu au Rendez-vous des familles, à Chamblandes, réunira tous les Français et amis qui voudront bien y assister. Le concours de la Musique de la Ville contribuera certainement à la parfaite réussite de cette fête champêtre.

La Suisse à l'Exposition de 1889. — Berne, 9 juillet. — M. Lardy, notre ministre à Paris, a communiqué au Conseil fédéral, une invitation quasi-officielle à participer à l'exposition de Paris. En conséquence, M. Deucher, chef du Département fédéral du commerce, a convoqué pour samedi prochain, à 10 heures du matin, à la salle du Conseil des Etats à Berne, une conférence d'environ trente représentants de la grande et de la petite industrie et de l'agriculture.

La conférence doit examiner si la Suisse doit participer à l'exposition comme nation, ou laisser à l'initiative privée le soin de représenter l'industrie nationale.

Application de la loi sur l'alcool. — Voici l'explication de la mesure prise par le Conseil fédéral quant à l'application immédiate de la loi sur les alcools.

Par le fait de l'élévation subite de 30 à 70 fr. des droits d'entrée sur les alcools décrétée par le gouvernement français, coïncidant avec l'institution de primes d'exportation introduite en Allemagne sur cet article, de grandes quantités d'alcool allemand entre maintenant à très bon marché en Suisse.

La Confédération subit de ce fait une perte considérable. Aussi le Conseil fédéral a l'intention de mettre en vigueur, dans le courant de ce mois, l'art. 1er de la loi sur les alcools, d'après lequel la Confédération seule a le droit d'importer et de fabriquer ce genre de produits.

En même temps, les autres dispositions de la loi relatives au monopole doivent recevoir leur application. Celles qui concernent la vente des alcools et les indemnités aux distilleries seront appliquées plus tard.

Plusieurs membres du Conseil fédéral songent en conséquence à supprimer les octrois le 1er octobre, afin de permettre aux vins indigènes de l'Est et de l'Ouest d'être vendus sans entraves dans le pays. Des dépôts d'alcool doivent être établis à Romanshorn, Morges, Aarau et ailleurs.

Tir fédéral de Genève. — (*Comm. off.*) — Pendant la durée du tir fédéral à Genève, soit du 24 juillet au 3 août prochain, un bureau de poste et un bureau de télégraphe, avec bureau public du téléphone, fonctionneront sur le champ du tir. Le bureau de poste sera chargé de toutes les branches du service, sauf le service des mandats internationaux et des recouvrements.

Les objets qui devront être retirés à ce bureau doivent porter formellement l'indication « Poste restante, champ du tir fédéral, Genève ».

La grève du Gothard. — Airolo, 9 juillet. — Vous avez annoncé qu'une partie des ouvriers travaillant aux fortifications du Gothard s'étaient mis en grève. La grève n'étant pas dans les coutumes des ouvriers italiens, il devait se passer à Airolo quelque chose d'anormal. Renseignements pris, voici ce qui en est :

Deux cents ouvriers ont protesté contre la manière de faire d'un surveillant qui, non content de les traiter d'un façon injuste et grossière, exigeait d'eux un travail excessif, Ils réclamaient en même temps un repos de deux heures au milieu du jour, suivant les usages italiens. Le surveillant ne voulait accorder qu'une heure.

L'entrepreneur des travaux de fortification a examiné les réclamations des ouvriers et les a trouvé fondées. Il leur a accordé un repos de deux heures à midi, et a engagé le surveillant à modifier ses allures.

Le conflit est terminé à la satisfaction de tous.

Tir fédéral allemand.

Francfort-sur-Mein, 9 juillet. — Résultats du tir de mercredi après midi. Les tireurs suisses dont les noms suivent ont fait des coupes : au tir de stand, MM. Alex. Landolt (Aarau), F. Eggert (Brunnen); au tir de campagne, M. R. Fassnacht (Zurich).

Jeudi matin, M. E. Hartmann (Saint-Gall) a obtenu une coupe au tir de campagne et M. Ch. Kruesi (Zurich) au tir de stand.

Jeudi après midi, MM. Baron-Süsskind et J.-A. Dütschler, tous deux de St-Gall, ont fait des coupes au tir de campagne.

MM. Henri Knecht et Cl. Helbing (St-Gall), J. Buff (Bruggen) ont obtenu vendredi des coupes semblables.

Ont fait des coupes vendredi après midi au tir de stand : MM. Honegger (Wetzikon), Elmer (St-Gall), Aloïs Angern (Hagenwyl) ; au tir de campagne : MM. Hans Weigel (Bâle), Joh. Walder (Sirnach).

Samedi matin, MM. Johann Wirz (Wyl), J. v. Grob (St-Gall), Jean Jæger (Zurich) ont fait des coupes au tir de campagne, et M. H. Bænziger (St-Gall) une coupe au tir de stand.

Nouvelles étrangères.

France. — La Chambre a adopté par 367 voix contre 183 le titre premier de la loi militaire. Elle discutera le titre deuxième aujourd'hui, lundi.

— A l'occasion d'un article contenant le tableau du personnel d'administration passant sous les ordres du ministre de la guerre en cas de mobilisation, M. Rouvier, contrairement au projet de la commission, demande que le personnel des postes et des douanes ne soit pas tout entier placé sous les ordres du ministère de la guerre. M. Rouvier ajoute que ce serait pour le ministre de la guerre un avantage embarrassant. Le général commandant la défense nationale deviendrait de la sorte un dictateur, ce que la Chambre ne veut pas plus que le gouvernement. M. Rouvier croit qu'il suffirait de placer sous les ordres du ministre de la guerre le télégraphe militaire, le service des postes aux armées et le corps des douaniers armés.

La Chambre a adopté cette modification.

— Le comité de la Ligue des patriotes de Grenoble est venu s'ajouter au nombre de ceux qui protestent contre l'attitude du comité-directeur de Paris ; il demande que la Ligue s'en tienne à son programme et ne se mêle pas sans cesse de ce qui ne la regarde pas.

— La cour d'assises de la Seine a commencé samedi le procès de Pranzini, l'auteur présumé du triple assassinat de la rue Montaigne. Grande affluence. L'accusé continue à nier, mais ses réponses, contradictoires ou embarrassées, ne le justifient nullement.

Russie. — Les nouvelles de Moscou du 9 juillet annonçent que des nihilistes, après avoir adressé des lettres menaçantes à plusieurs riches négociants, ont mis le feu à quatre de leurs maisons dont trois ont été préservées.

La quatrième maison a communiqué le feu à plusieurs autres maisons et magasins, et l'incendie a pris des proportions effrayantes.

Une grande émotion règne en ville.

Le général Boulanger et les Auvergnats

L'ex-ministre de la guerre, — comme nous l'avons dit, — est parti de Paris pour aller prendre son commandement à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Le train portant le général a été acclamé en passant à Melun, à Fontainebleau, à Nevers et dans d'autres villes. Certaines gares étaient illuminées.

A Nevers, le général Boulanger a fait observer que les cris de : *Vive Boulanger!* étaient déplacés, qu'il fallait crier *Vive la République! Vive la France!*

A Clermont-Ferrand, l'entrée solennelle a eu lieu dimanche matin. Les troupes étaient massées sur le parcours du cortège. La foule était nombreuse.

Le général Boulanger, suivi d'une brillante escorte, monte un superbe cheval noir. Il est acclamé chaleureusement par la population qui salue gaiement de nombreux cris de : Vive Boulanger !

Sitôt arrivé au quartier général, le général Boulanger reçoit le conseil municipal. Le maire, M. Saint-Rame, lui souhaite la bienvenue :

« Nous avons appris, dit-il, à connaître et à apprécier en vous le général patriote qui s'est consacré, pendant son ministère, à la réorganisation de l'armée. Nous voulons la paix, mais nous voulons, pour l'assurer, une armée forte, disciplinée, nationale. »

Le général remercie d'une voix émue : « Oui, je suis Français, dit-il, et républicain; je suis profondément attaché aux intérêts de l'armée et à la grandeur de mon pays.

« L'accueil que m'a fait votre population me prouve que mes sentiments sont bien compris et qu'aucune puissance au monde ne pourrait rompre les liens qui m'attachent dès maintenant à la population clermontoise. »

La foule très nombreuse et pleine d'entrain qui n'a cessé d'acclamer le général pendant la durée de la réception s'est ensuite dispersée sans qu'aucun accident se soit produit.

Nouvelles des Cantons.

ZOUG. — La commission d'experts dirigée par M. Heim et l'ingénieur en chef Moser examine tout le terrain menacé. Elle n'a constaté aucune modification importante. Les fissures des murs et du sol ne se sont élargies que par places. Le rapport conclut que sur une certaine longueur du quai le danger subsiste encore. Cependant, si une nouvelle catastrophe doit se produire, elle ne sera pas immédiate.

Chronique neuchâteloise.

*** *Crédit mutuel de Neuchâtel.* — Le Tribunal cantonal, siégeant à Neuchâtel, a été appelé samedi à s'occuper de l'un des derniers actes de la triste affaire du Crédit mutuel.

En juillet 1886, Chapuis et Machon ont été, comme nos lecteurs s'en souviennent, condamnés le premier à cinq ans et le second à dix-huit mois de détention pour les actes criminels qui leur étaient reprochés. L'opinion publique avait ainsi reçu satisfaction, mais il restait à régler les questions civiles ou en d'autres termes les dommages-intérêts à allouer à la victime, le Crédit mutuel, aujourd'hui représenté par les nombreux créanciers liés par les dispositions du concordat intervenu entre parties.

Le Crédit mutuel a ouvert devant le tribunal de Neuchâtel à la masse en faillite Chapuis-Grandjean une action en dommages-intérêts de fr. 612,000 environ, représentés par :

Fr.	181,000,	montant total des détournements commis par Chapuis ;
»	231,000,	intérêts 6 p. cent dès la date de chaque détournement ;
»	200,000,	dommage général.
Fr.	612,000,	somme égale.

M. Paul Jacottet père, avocat, représentait le Crédit mutuel en liquidation.

MM. Lambelet et Monnier, avocats, étaient à la barre pour la masse en faillite Chapuis. Cell-ci a opposé la prescription pour partie des capitaux détournés et des intérêts et la non-responsabilité de Chapuis pour les dommages supputés à 200 mille francs.

A 1 heure, les plaidoiries étaient terminées. Par 3 voix contre 2, le Tribunal cantonal a déclaré la prescription opposée par la faillite Chapuis en ce qui concerne les capitaux détournés mal fondée ; en revanche, il est décidé que les intérêts ne peuvent être capitalisés et que le taux doit en être élevé au 5 p. cent à partir de la date

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 177

LA

FILLE MAUDITE

PAR

EMILE RICHEBOURG

TROISIÈME PARTIE

LA COMTESSE DE BUSSIERES

— Maintenant, reprit la comtesse, parlons de ce vieux mendiant Mardoche, qui vous a témoigné un si vif intérêt. Ah ! il sait bien des choses et sa conduite est vraiment mystérieuse. Il vous mène au cimetière de Frémicourt, sur la tombe de votre père, il vous dit comment mon fils a été assassiné par Jean Renaud. Il complète ses révélations en vous livrant des papiers importants et il refuse absolument de vous faire connaître la famille de votre mère. Pourquoi ? Quel scrupule, quelle crainte l'ont retenu ?

— Il ne m'a pas été possible de m'expliquer la raison de son silence.

— Vous avez eu l'idée, Edmond, que cet homme singulier se cachait sous un déguisement.

— Oui, ma mère, cette pensée m'est venue plusieurs fois.

— Eh bien, vous ne vous trompiez pas, j'en ai la conviction. Savez-vous depuis combien de temps il habite à Frémicourt ?

— Je ne puis le dire; je n'ai jamais songé à le lui demander. Mais pour pouvoir se promener comme il le fait à travers la contrée, pour avoir pu me donner des renseignements si exacts, si complets, il y a lieu de supposer qu'il connaît parfaitement le pays et qu'il demeure aux environs de Frémicourt depuis bien des années. D'ailleurs, je crois vous avoir dit que, non seulement il avait connu ma mère, mais qu'il avait vu mon père le jour même où il est tombé sous la balle de son assassin.

— Mon opinion se fait sur lui. Ah ! vous l'auriez fort embarrassé, je crois, si vous lui aviez demandé par suite de quelles circonstances il était devenu le dépositaire des papiers qu'il vous a remis.

— Il ne m'aurait pas répondu. Lorsqu'il ne veut pas parler, Mardoche devient un homme de bronze ou de marbre.

— Oui, dit la comtesse songeuse, cet homme a une nature exceptionnelle, une volonté de fer.

Après un court silence, elle reprit :

— Edmond, vous m'avez beaucoup parlé de Frémicourt, et il m'a semblé que vous évitiez, avec intention, de nommer une très belle ferme qui se trouve à une faible distance de cette commune.

Une rougeur subite monta au front du jeune homme.

— J'en étais sûre, pensa la comtesse, il me cache quelque chose, il y a un mystère.

— C'est vrai, dit Edmond d'une voix qui trembla malgré lui, je ne vous ai point parlé du Seuillon, je ne croyais pas que cela pût vous intéresser.

— Quand il s'agit de vous, Edmond, et des choses que vous devez connaître, tout m'intéresse.

— Etes-vous allé au Seuillon ?

— Non, ma mère, répondit-il vivement. Une seule fois, la nuit, je suis passé devant les bâtiments en compagnie de Mardoche.

— Probablement, quand vous êtes allés chercher les papiers à la masure de Civry ?

— Oui.

— Savez-vous le nom du propriétaire du Seuillon.

— Jacques Mellier.

— C'est un vieillard; l'avez-vous vu ?

— Non, ma mère.

— Le vieux mendiant ne vous a rien dit de lui.

— Rien. M. Mellier est un homme considérable dans le pays, très estimé, et il m'a semblé que Mardoche avait pour lui de la vénération.

— M. Jacques Mellier a-t-il des enfants ?

— Une fille, ma mère.

— A peu près de votre âge, n'est-ce pas, et qui se nomme Blanche ?

Edmond sursauta.

— Quoi, s'écria-t-il avec surprise, vous savez le nom de Mlle Mellier ?

— Je sais aussi que Mlle Blanche n'est pas la fille de M. Jacques Mellier.

Un gémissement s'échappa des lèvres du jeune homme et sa tête tomba sur sa poitrine.

— Qu'est-ce que cela signifie ? se dit la comtesse.

Elle reprit aussitôt :

— Edmond, est-ce qu'elle est jolie, cette jeune fille que M. Jacques Mellier a élevée et qui porte son nom ?

— Oh ! ma mère, comme un ange, s'écria-t-il avec enthousiasme, et elle est aussi bonne, aussi pure qu'elle est belle !

Un sourire intraduisible s'épanouit sur les lèvres de la comtesse.

Sans le vouloir, sans le savoir, Edmond venait de lui livrer son secret.

— Edmond, reprit-elle de sa voix tendre et affectueuse, est-ce que vous l'avez vue plusieurs fois, cette belle jeune fille ?

— Oui, plusieurs fois, répondit-il tristement.

— Et vous l'avez aimée ?

— Oui, ma mère, je l'ai aimée, je l'aime, et je ne dois plus penser à elle ! Ah ! c'est une fatalité terrible qui m'a placé sur son chemin ! Quand Dieu nous envoie un bonheur, une douleur l'escorte toujours !

— Edmond, je ne comprends pas votre chagrin.

— Ah ! s'écria-t-il d'une voix pleine de larmes, je suis honteux de l'avouer, vous me prodiguez votre affection, votre tendresse, vous me comblez de vos bienfaits; hier, je n'étais rien, vous m'élevez jusqu'à vous, et pour vous récompenser je ne sais que vous montrer mon désespoir.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

de chaque détournement ; la demande de 200,000 francs pour dommage général est écartée.

En résumé la masse Chapuis est condamnée à 300,000 fr. environ et aux frais du procès.

⁂ *En faveur de Zoug.* — Les membres de la Société nautique de Neuchâtel, réunis samedi soir, ont décidé d'organiser pour mardi 12 courant, si le temps est favorable, une grande Fête vénitienne au profit des victimes de la catastrophe de Zoug. Dans ce but, l'administration municipale a autorisé la fermeture du Quai du Mont-Blanc, où le public aura accès au prix de 50 centimes. Les organisateurs de la fête se sont assurés le concours de la Musique militaire et de la Fanfare italienne, qui, placées l'une sur le quai, l'autre sur le lac, se feront entendre alternativement.

Un groupe d'étudiants s'est mis à la disposition de la Société pour une sérénade et pour la quête sur les quais.

En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée à vendredi prochain, jour de la Fête de la Jeunesse.

⁂ *Banques d'émission.* — La situation hebdomadaire des deux banques d'émission du canton de Neuchâtel (y compris les succursales) était, au 2 juillet, la suivante :

Banque cantonale neuchâteloise. — Billets : émission fr. 3,000,000, circulation fr. 2,851,950. Couverture légale des billets (40 p. cent de la circulation) fr. 1,140,780»—; partie disponible fr. 212,558»70. Billets d'autres banques suisses fr. 468,200; autres valeurs en caisse 20,808 fr. 62 c. Total fr. 1,842,347»32.

Banque commerciale neuchâteloise. — Billets : émission fr. 4,200,000, circulation fr. 3,237,750. Couverture légale des billets fr. 1,295,100; partie disponible fr. 412,928»49. — Billets d'autres banques suisses fr. 778,950. Autres valeurs en caisse fr. 125,436»07. Total fr. 2,612,414»56.

Votation du 10 juillet 1887
concernant la protection des inventions.

Pour compléter les renseignements que nous donnons en première page, voici le résultat détaillé de la votation pour le canton de Neuchâtel :

Districts	Oui	Non
Neuchâtel	755	14
Serrières	87	—
Saint-Blaise	85	—
Cornaux	28	1
Landeron	61	4
Cressier	36	5
Enges	10	2
Lignières	47	3
Totaux du district	1109	29
Auvernier	46	—
Peseux	66	3
Corcelles et Cormond.	82	—
Colombier	104	—
Boudry	89	—
Bôle	27	4
Cortaillod	77	1
Bevaix	54	1
Rochefort	37	—
Brot-Dessous	10	—
Saint-Aubin	52	1
Montalchez	21	—
Sauges	37	1
Gorgier	60	5
Totaux du district	762	16
Travers	81	8
Noiraigue	39	2
Môtiers	80	4
Couvet	91	4
Boveresse	34	—
Fleurier	258	2
Buttes	86	1
Saint-Sulpice	43	—
Côte-aux-Fées	53	3
Verrières	110	6
Bayards	59	—
Totaux du district	934	30
Dombresson	52	1
Villiers	26	—
Pâquier	14	—
Chézard et St-Martin	58	4
Fontaines	28	—
Cernier	98	2
Fontainemelon	48	—
Savagnier	47	1
Vilars	24	2
Boudevilliers	16	2
Valangin	18	2
Hauts-Geneveys	50	2
Coffrane	22	6
Geneveys-s/Coffrane	34	1
Montmollin	15	—
Totaux du district	550	23
Locle	468	14
Brenets	51	3
Ponts	126	—
Brot-Dessus	11	—
Chaux-du-Milieu	22	3
Cerneux-Péquignot	5	4
Brévine	49	6
Bémont	8	4
Totaux du district	740	34
Chaux-de-Fonds	2074	20
Planchettes	24	3
Eplatures	31	1
Sagne	86	—
Totaux du district	2215	24
Récapitulation des districts :		
Neuchâtel	1109	29
Boudry	762	16
Val-de-Travers	934	30
Val-de-Ruz	550	23
Locle	740	34
Chaux-de-Fonds	2215	24

Chronique locale.

† *Nécrologie.* — Ce matin une triste nouvelle a vivement impressionné notre population. M. Jules Soguel, notaire, est décédé hier soir, dimanche, dans la propriété de M. Cuche au-dessus de Bel-Air, au retour d'une promenade à Blanche-Roche (côte du Doubs).

M. Jules Soguel se sentant fatigué s'arrêta quelques instants pour se reposer ; peu après il succombait à un coup d'apoplexie. Le défunt était âgé de 48 ans 10 mois.

C'était un citoyen justement considéré, dévoué à la chose publique et grand travailleur. Il fut président du Grand Conseil et du Conseil général de notre ville ; dans ses diverses fonctions il s'acquitta toujours de ses charges avec soin, intelligence et dévouement.

La perte de M. Jules Soguel sera surtout vivement ressentie dans le parti radical où son activité était universellement appréciée.

A sa famille, si cruellement frappée, nous nous permettons d'adresser l'expression de nos condoléances respectueuses.

⁂ *En faveur de Zoug.* — Des collectes faites le jour des Promotions, — pendant les concerts donnés à Bel-Air par les *Armes-Réunies* et la Musique des Cadets, au Joux-derrière par la *Fanfare Montagnarde*, — ont réuni une assez jolie somme en faveur de nos compatriotes de Zoug.

Hier soir, à l'issue d'un tir au flobert, à Gibraltar, les *Amis de la Montagne* ont embauché quelques *faucheurs* qu'ils ont affublé des fameuses bouteilles en cartons, qui avaient servi à un cortège de veille de Noël ; il y a eu visite à un certain nombre d'établissements, cercles, etc., où une quête a été faite pour le but indiqué ci-dessus. On nous dit que tout en s'amusant ces messieurs ont récolté plus de cent francs.

Dernier Courrier.

Genève, 11 juillet. — Le tir d'essai qui a eu lieu hier dans le stand fédéral a attiré une énorme affluence de tireurs. Les 50 cibles disponibles étaient insuffisantes, en sorte que le tir qui devait être clos à midi a continué l'après-midi. Le tir au revolver a été aussi très fréquenté. On a été unanime à reconnaître que les diverses installations étaient excellentes. A cette occasion, il a été vendu plus de 1400 cartes de fête. Les cantines installées aux abords immédiats du stand ont fait d'excellentes affaires.

— Le Grand Conseil de Genève a voté le subside de fr. 2000, demandé par le Conseil d'Etat en faveur de nos compatriotes de Zoug.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, un violent incendie a détruit deux corps de bâtiment à la Terrassière, vis-à-vis de la brasserie Treiber. Une foule considérable s'est rendue, hier, sur le lieu du sinistre.

Madrid, 11 juillet. — La question de l'invasion de l'alcool allemand commence a préoccuper l'attention en Espagne. Le gouvernement est saisi d'une proposition consistant en la dénaturation de l'alcool allemand.

— Une dépêche de Barcelone dit que les maisons Jaime Nore Bosch, armateurs, et Parellada et fils, fabricants de soieries, ont suspendu leurs paiements. Le passif de ces deux maisons s'élèverait à 4 millions de francs.

— Une tempête épouvantable a éclaté sur Sagunto et Frias, dans la province de Burgos. Les récoltes sont entièrement détruites.

Rome, 10 juillet. — La chambre de commerce de Rome a voté 20,000 francs pour l'Exposition de Paris.

Digne (Basses Alpes), 10 juillet. — Un baril de poudre a fait explosion aux carrières de marbre de Maurin, village de l'arrondissement de Barcelonnette.

Trois ouvriers ont été tués ; deux autres sont blessés.

En faveur des victimes de Zoug.
*(Sommes reçues par le bureau de l'*IMPARTIAL*)*

Produit d'une collecte faite le jour des Promotions au concert donné par la *Fanfare Montagnarde*, aux Joux-Derrières, Fr. 50 —
Une partie de damiers à Beau-Site, » 1 —

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS
Du 4 au 10 juillet 1887.

(Recensement de la population en janvier 1887 *24,810 habitants.)*

Naissances.

Jean-Christian, fils de Christian Matthys, Bernois.
Emma-Cécile, fille de Prosper-Arthur Dubois, Neuchâtelois.
Arthur-Emmanuel, fils de Emmanuel Moser, Bernois.
Jean-Emile, fils de Johannes Luginbühl, Bernois.
Charles-Emile, fils de Georges-René Delaunay, Français.
Gustave-Edouard-Henri, fils de César-Wilhelm Jeanneret-Grosjean, Neuchâtelois.
Edmond, fils illégitime, Wurtembergeois.
Alfred-Théodore, fils de Unibald Mercier, Français.
Berthe-Appoline, fille de Edouard-Auguste Surdez, Bernois.
Bertha-Rosa, fille de Charles-Albert Rothen, Bernois.
Adrienne-Louise, fille de Jean-Marie Bertrand, Genevois.
Emma, fille de Léopold Calame-Longjean, Neuchâtelois et Bernois.
Hélène, fille de Onésime Evard, Bernois.

Promesses de mariage.

Sandoz, Georges-Jules, commis, et Marie-Marguerite Breitmeyer, sans profession, les deux Neuchâtelois.
Bizzini, Défendente, veuf de Lina-Emilie née Favre-Bulle, charpentier, Tessinois, et Cécile Humbert-Droz, sans profession.
Bregnard, Arnold-Edouard-Fernand, emboîteur, Bernois, et Louise née Favre, veuf de Louis-Auguste Humbert-Droz, horlogère, Neuchâteloise.
Dubois, Léon-Edouard, veuf de Hortense-Emilie née Voirol, graveur, Neuchâtelois, et Marie-Louise née Jeanrenaud, veuve de Jean-André Von Bergen, sans profession, Bernoise.

Mariage civil.

Bussmann, Emile, tonnelier, français et Elvina Nicolet, journalière, Neuchâteloise et Bernoise.
Lauener, Karl, comptable et Marie Louise Stæhli, horlogère, les deux Bernois.
Tschetter, Joseph-Alphonse, fabricant de limes, de Lichtenstein, et Anna Studer, sans profession, Bernoise.
Bovet, Aimé, graveur, Fribourgeois, et Katharina-Frieda Hurst, sans profession, Badoise.

Décès

16452. Huguenin, Fritz-Henri, époux de Rose née Martin, faiseur de secrets, née le 30 avril 1843, Neuchâtelois.
16453. Schelling, Armand, né le 25 mars 1887, Schaffhousois.
16454. Meichtry, Edouard, époux de Marie-Adeline Crevoisier, monteur de boîtes, né le 9 janvier 1856, Valaisan.
Bollina née Adler, épouse de Léopold Ditisheim, sans profession, née le 26 décembre 1826, Française.
16455. Dubois, Jeanne, née le 3 avril 1887, Neuchâteloise.
16456. Wälti, Anna-Elisabeth, née le 29 janvier 1886, Bernoise.
16457. Elisabeth née Wäber, veuve de Abraham Kunz, ménagère, née le 31 décembre 1831, Bernoise.
16458. Beck, Anna-Marie, journalière, née en 1840, Bernoise.
16459. Delécraz, Henriette-Elise, institutrice, née le 20 février 1839, Genevoise.

Imp. A. COURVOISIER. — Chaux-de-Fonds.

Municipalité de la Chaux-de-Fonds

Vaccination d'office.

MM. les médecins, chargés de ces vaccinations, siégeront au Juventuti, premier étage, les Mercredis 29 Juin, 6 et 13 Juillet, dès 11 heures du matin.

Les enfants qui auraient été vaccinés par MM. les médecins d'office doivent leur être présentés 8 jours après l'opération, pour faire constater le succès de la vaccine et recevoir le certificat prévu par la Loi.

Ce certificat étant nécessaire pour l'admission des enfants dans les écoles publiques, les parents ont tout intérêt à profiter de la facilité qui leur est offerte.

Chaux-de-Fonds, le 24 Juin 1887.

5466-1 **Conseil municipal.**

Médaillon Zanzibar

Charmante fantaisie. Article tout nouveau. Vente exclusive **en magasin** à la Chaux-de-Fonds, chez

M. Jules BOCH,

MAGASIN D'OBJETS D'ART, **BALANCE 10**

Horlogerie.

Une maison d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds demande à entrer en relations avec un fabricant de montres remontoirs argent, genres français et italien, 15 à 18 lignes. — S'adresser, par écrit, aux initiales: **K. Y. 26,** au bureau de l'IMPARTIAL. 5818-1

Anti-Loup

Baume régénérateur de la peau.

Cosmétique instamment recommandé à toutes les personnes qui, par des formes un peu obèses, une peau délicate ou une transpiration abondante et âcre, souffrent de cette cuisante infirmité qu'on appelle

LE LOUP.

Ce baume est aussi souverain pour adoucir, prévenir et guérir les places entamées et écorchées aux pieds par le frottement des chaussures et des orteils; il rend par cela même d'inappréciables services aux soldats et touristes ainsi qu'à toutes les personnes obligées de beaucoup marcher. 5255-7

Prix de la capsule, **60 cent.**

Dépôt: ***Pharmacie Perret***

4, RUE LÉOPOLD ROBERT 4.

Maison de campagne. On demande à acheter ou à louer, à des conditions favorables, une maison de campagne, située aux environs de La Chaux-de-Fonds. — Adresser les offres sous initiales **B. F. N° 10,** poste restante, au Locle. 5740-1

Le véritable

Savon des Princes du Congo

se trouve chez 5499-1

Mme DRUET, coiffeur

16, RUE NEUVE, 16

— en face de l'hôtel de la Fleur-de-Lis. —

CAFÉ-RESTAURANT

à remettre.

A remettre de suite à **Besançon** un café-restaurant bien achalandé et situé sur une place à proximité d'une caserne. Loyer exceptionnel, **500 fr.** Capital engagé, 1000 fr. Recettes journalières en moyenne, 30 fr. — S'adresser **rue Marulaz 6, Besançon.** 5793-2

Rhabilleur pour l'étranger

On demande pour l'étranger un ouvrier **horloger** de très bonne conduite et connaissant bien le rhabillage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL qui indiquera. 5745 1

Leçons d'italien. M. Cucchiani, rue du Grenier, N° 1, au deuxième étage, donnera des leçons d'italien et se charge de la correspondance dans cette langue.

Références: LOUIS GRAZIANO, Usine à Gaz. 5723-2

IMPRESSIONS SOIGNÉES — CIRCULAIRES, FAIRE-PART

IMPRIMERIE
Librairie & Papéterie A. Courvoisier

2, Rue du Marché 2.

Reçu un choix immense de

PAPIERS PEINTS

NOUVEAUTÉ

provenant des meilleures fabriques de France.

Vente à prix exceptionnels.

SOLDES liquidés au-dessous du prix de facture, depuis **20 centimes** le rouleau.

Bordures assorties.

Carnets d'ÉCHANTILLONS à disposition.

REGISTRES en tous genres.

Nouveau !!! BONBONS LIMONADE Nouveau !!!

(Brauselimonadebonbons)

remplaçant avantageusement la *limonade gazeuse* dans les courses, pendant les grandes chaleurs. Une tablette suffit pour préparer un verre de Limonade. 5572 2

DÉPOT

- Droguerie Stierlin & Perrochet, -

4, RUE DU PREMIER MARS 4,

— à LA CHAUX-DE-FONDS. —

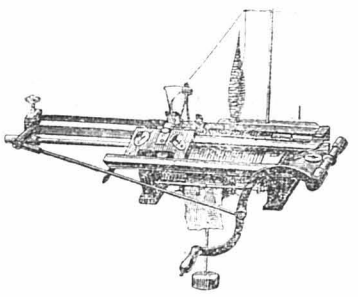

Fabrique de

MACHINES A TRICOTER

EDOUARD DUBIED & Cie,

à **Couvet** (canton de Neuchâtel).

Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement les **bas, chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse,** etc., de même que les articles de fantaisie.

Conditions avantageuses. — **GARANTIE.**

Envoi gratis de prospectus. 5711-11

HOTEL-PENSION DU JURA

LE LOCLE

Elégant hôtel, à proximité de la gare, aménagé complètement à neuf. — Prix modérés. — Vastes salles et salons, confortables chambres à coucher. — Restaurant. — Billard. — **Téléphone.** — Piano. 5697-9

Table d'hôte. — Dîners à la carte. — Cuisine renommée. — **Truites** de l'Areuse. — Vins excellents. — Installation spéciale et facilités pour les voyageurs de commerce. — Aménagements pour séjours prolongés et pour familles. — **Spécialité de dîners de noces et banquets.** — Vastes locaux pour sociétés. — Voitures et chevaux à disposition.

M. SANDOZ.

GRANDE LIQUIDATION

au prix de facture

de toutes les marchandises composant le magasin des demoiselles

FELDTRAPPE & JOURDAIN

16, rue de la Balance 16

Rabais considérable sur les articles de mode. 5698-4

Installations d'Eau dans l'intérieur des maisons.

EDOUARD FETTERLÉ FILS

15, RUE DU STAND 16.

Installations de Salles de bains, Buanderies, Pompes, Béliers, Bouches à eau, Douches, etc.

SPÉCIALITÉ DE

Couvertures pour terrasses

en HOLTZ-CIMENT

Seul représentant et constructeur, pour le canton de **Neuchâtel,** de la Maison TRABER. 5571-2

ZINGUERIE — FERBLANTERIE

PLOMBERIE, LAMPISTERIE, Travaux hydrauliques.

PRIX-COURANT A DISPOSITION

Maison à vendre.

L'hoirie de feu Abram BIBERSTEIN offre à vendre de gré à gré, et à des conditions avantageuses, la **maison d'habitation** qu'elle possède dans le village de Renan, construite en murs et bois, couverte en tuiles, renfermant 3 appartements, assurée contre l'incendie pour la somme de 6200 fr., avec aisance et jardin.

S'adresser à Me Adolphe Marchand, notaire, à Renan. 5743-2

AVIS AUX PARENTS

Une honorable famille de Thoune prendrait en pension quelques jeunes filles qui désireraient apprendre l'allemand et fréquenter les excellentes écoles de la ville. Surveillance assurée. Vie de famille.

Pour renseignements et références, s'adresser à Mmes Mentha-Dubois, Bel-Air 22; Ducommun-Desaulles, Parc 49; et Béjean-Reymond, rue des Arts 25, à la Chaux-de-Fonds, ou à M. Charles Dubois-Girard, au Palais fédéral, à Berne. 5653-4

Il a été volé

au mois d'août dernier, à Genève une

MONTRE en or

à remontoir avec chiffres **A. B. C.** gravés entrelacés sur la boîte, et à l'intérieur le nom en entier, avec la date du **5 mars 1874.**

Prière à Messieurs les horlogers, bijoutiers ou particuliers, à qui elle aurait pu être, ou serait présentée, d'en donner avis à M. **Benoit,** Pélisserie 7, à **Genève,** ou à la police directement. 5700-2

BEURRE de Margarine

qualité extra

à **90 centimes** le demi-kilo; par 10 kilos, à **85 centimes** le demi-kilo, chez 5816-6

Gustave KIEFER, boucher,

Rue Daniel JeanRichard 20.

Une dame seule, habitant le Val-de-Ruz, **demande des enfants en pension.** Soins maternels assurés.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5849-3

Pour St-Martin 1887

A louer, au centre du village:

1° **un logement** de 2 pièces, cuisine et dépendances;

2° un **grand et beau local** avec hangar au rez-de-chaussée de la même maison, utilisés actuellement comme atelier de menuiserie, précédemment occupés par un serrurier.

On remettra de préférence le tout à la même personne.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5796-6

Belle Groise

plate de jardin, à **5 francs** le mètre cube, pris en carrière.

Tuyaux en grès, en ciment. — **PLANELLES** pour fonds de cuisine, corridors. — **BRIQUES, TUILES,** etc. 5846-6

Se recommande, **F. ROBERT.**

Mlle Cécile Paratte, repasseuse en linge, se recommande pour de l'ouvrage, soit à la maison ou en journée. Ouvrage prompt et soigné. — S'adresser rue du Puits 18, au premier étage. 5701-2

Pour cause de départ

A louer pour St-Martin prochaine, un bel APPARTEMENT de cinq pièces, cuisine et dépendances, situé au centre des affaires. — S'adresser rue des Arts 30, au premier étage. 5847-6

Propriété à vendre.

Dans un village industriel du Val-de-Ruz, on offre à vendre, de gré à gré, un bâtiment récemment construit et dans une magnifique situation. Rapport assuré. Terrain de dégagement attenant d'environ 1300 mètres en nature de jardin et verger. Cet immeuble conviendrait aussi à des personnes désirant faire chaque année un séjour agréable à la campagne. Conditions très avantageuses. — S'adresser **en l'Etude de M. Jules Morel, avocat et notaire,** à Cernier. (H 3092 J) 5268-9

Quand ils se souvinrent de Poulot, l'enfant avait disparu.

Dès le lendemain la nouvelle circulait dans Paris de la tentative d'assassinat commis sur M. Boitel. Où s'arrêterait l'audace des bandits désolant et ravageant Neuilly, Passy et Auteuil, s'ils s'en prenaient à l'autorité. L'effroi prit dans ces petites villes greffées sur Paris les proportions d'une panique. L'unique espoir de la justice fut qu'il serait possible de faire parler les misérables auteurs du guet-apens et de leur arracher le secret de leur association.

Ce fut une femme qui leur vint en aide. Le jeune gredin qui accompagnait la chanson : «Il n'a pas d'parapluie» avait une mère qui sollicita la permission de voir son fils. Avant de la lui accorder on la questionna, lui promettant que les révélations qu'elle ferait seraient utiles à l'enfant dont le sort lui arrachait des larmes amères. D'abord elle résista, affirmant qu'elle ignorait et les fautes de son fils et le nom de ceux qui l'avaient attiré dans leur terrible association. Mais au milieu de ses dénégations l'indécision faisait souvent faiblir sa voix, la terreur se lisait dans son regard, un tremblement secouait ses membres. Elle eut voulu quitter le cabinet du magistrat qu'elle était venu solliciter. La justice l'effarait. Sous la douceur de langage de celui qui l'interrogeait, elle croyait deviner de sourdes menaces. Pantelante, sentant les sanglots lui monter à la gorge, elle n'osait plus ni parler ni faire un mouvement, et le magistrat continua :

— Qu'avez-vous à craindre? Je ne dirai point pour vous-même mais pour votre fils Janrose. Les renseignements pris sur vous nous ont fait connaître que vous avez soigneusement élevé un enfant indocile; après son abandon, vous avez continué à travailler, et rien n'indique que vous ayez une connaissance complète de ses crimes... Ce que la justice attend de vous, c'est le moyen de trouver les chefs de la bande dont Janrose fait partie... M. Boitel est mort, et cet assassin sera vengé ; je vous jure cependant que nous aurions égard au service que vous rendriez, et que votre fils en profiterait dans une certaine mesure.

— Après tout! fit-elle, je ne risque pas de le compromettre... Mais je vous jure que je sais peu de chose... Mon malheureux enfant m'a dit un jour que l'homme le plus fort de Paris était un appelé Jean Mioche, logeant le plus souvent à l'enseigne du *Fanal rouge*.

Le juge d'instruction écouta ce renseignement, traça quelques mots sur un papier qu'il remit à la mère de Janrose, puis il ajouta :

— Donnez à votre fils le conseil de parler sans crainte.

La malheureuse femme quitta le cabinet du magistrat et courut à la prison.

Elle trouva son fils dans un violent état d'exaspération. Le misérable se sentait perdu. Il comprenait trop tard que l'attentat commis sur la personne du commissaire de police aurait de terribles représailles, et il s'irritait surtout d'avoir commis un crime entraînant la peine capitale sans chance aucune de profit.

Il accueillit donc mieux que celle-ci ne l'aurait cru les conseils de sa mère, et d'une voix rauque, en rapprochant son visage du treillis de fer qui le séparait de la jeune femme en pleurs, il s'écria :

— Ils les veulent! eh bien tant pis! chacun pour soi... Je mangerai le morceau!

XIX

Le mangeur de «grenouille».

Un matin, Jean Mioche vit entrer chez lui un homme que, sans doute, il n'avait pas vu depuis longtemps, car il le regarda avec une hésitation marquée, puis lorsqu'il crut pouvoir mettre un nom sur son visage, une pâleur livide couvrit son front.

— Ah! fit l'homme qui venait d'entrer, tu me reconnais, maintenant, c'est heureux, mon petit, car je t'aurais accusé d'orgueil ou de manque de mémoire, et, tu le sais, Chardon ne pardonne guère ces péchés-là.

— Oui, je vous reconnais, fit Jean Mioche, en s'efforçant d'affermir sa voix, mais il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus.

(A suivre).

4me Année – 1887 — N° 32 – VIIe Volume

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS. — VIIme ANNÉE

1 an, fr. 10. — 6 mois, fr. 5»50. — 3 mois, fr. 3

LE CONTUMAX

PAR

RAOUL DE NAVERY

— Demain, faut pas laisser moisir les bonnes choses. On ne sait point d'ailleurs, si notre affaire ne se gâtera pas. Nous nous maintenons à force d'audace, et nous devons l'impunité dont nous jouissons à la terreur à laquelle les badauds de propriétaires sont en proie. Mais ce diable de Boitel nous jouera un mauvais tour. Il est très fort celui-là! Et dame, il a derrière lui toute une escouade de gens qui savent jouer du coup de poing et vous ligottent proprement un homme. De la méfiance, je ne connais que ça! Enfin le bijoutier est riche, et nous ne perdrons pas notre temps. Il y a un chien, dans la propriété, Mort-aux-Rats? — Je lui préparerai un gâteau. — Fouinette, ajouta le plus âgé des trois, tâchons d'agir en douceur, tu sais l'affaire de l'Isle était mauvaise; les assassinats ne valent rien! Le sang, les outils, tout cela compromet; de plus on reconnaît souvent notre façon de travailler, on a ses traditions, pas vrai?» Les deux autres éclatèrent de rire. Je frissonnais de peur, mon commissaire, mais je songeais qu'en apprenant tout, il me serait possible de rendre service à la justice, et j'attendis immobile et retenant mon souffle. Enfin les trois hommes se levèrent. Je quittai mon abri, et je marchai derrière eux, pas assez près pour être remarqué, mais suffisamment pour ne point les perdre de vue.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

— C'est bien! très bien! fit le commissaire. Après.

— Ils s'arrêtèrent devant un hôtel borgne de la rue Longchamps...

— Quel numéro? demanda M. Boitel.

— Je l'ai oublié, répliqua paternement Poulot.

— Mais tu le reconnaitrais?

— Parfaitement, mon commissaire.

— Tu nous serviras de guide. Après...

— Après, c'est tout... Vous savez où logent les voleurs, c'est à vous de les prendre. Ils ne doivent voler le bijoutier que demain; cette nuit ils dorment tranquilles comme de petits saints, vous pouvez faire une râfle.

M. Boitel écrivit rapidement quelques mots, sonna son secrétaire, lui remit la note qu'il venait d'écrire, puis il dit à l'enfant :

— Reste ici, tu nous accompagneras.

— Mais, mon commissaire, répondit Poulot! j'aimerais mieux rentrer pour rassurer ma mère ; je reviendrai ensuite...

— Non, fit M. Boitel, un agent ira la prévenir de ne pas t'attendre, et d'être sans inquiétude.

— Et puis, ajouta Poulot, j'ai faim...

— On va te servir du jambon et un verre de vin.

Ces dispositions gênaient évidemment l'enfant. Il avait compté qu'une fois sa déposition faite on lui permettrait de s'éloigner, en se contentant de lui donner rendez-vous pour une heure déterminée, rue Longchamps, suivant les indications qu'il venait de donner.

L'hésitation de Poulot, devinée par le commissaire, fut mise sur le compte de la crainte qu'il éprouvait de causer une inquiétude à sa

mère. Il rassura l'enfant, mais il persista dans son intention de le garder au bureau.

Poulot parut se résigner ; il devint même assez communicatif après que, par les soins de M. Boitel, un repas substantiel lui eût été servi. Il y fit largement honneur, et sabla une bouteille de vin avec aplomb.

C'était toujours un joli garçonnet à l'œil éveillé, à la mine futée, vrai gavroche, en qui se retrouvait l'esprit natif du petit parisien ; mélange bizarre de qualités innées, de vices précoces, et que poussaient vers la route de la perdition les curiosités malsaines, des besoins de parties fines et de grandes ripailles au milieu desquelles s'étalait son rire filé comme un son de hautbois. Le sentiment d'une précoce duplicité le jetait d'une faute à l'autre. Après avoir menti à sa mère, puis à son patron, il mentait à la justice, trouvant plaisant de rouler la *Rousse*, sans s'inquiéter des suites que pouvaient avoir ses duplicités. Il aimait pourtant sa mère, cette pauvre Florence qu'il avait quittée, et vers qui il retournait si rarement désormais, Florence qui ne cessait de verser des larmes sur lui, et qui redemandait chaque jour à Dieu le retour du petit vagabond. Durant les absences qu'il ne justifiait plus, il lui arriva différentes fois de la rencontrer par hasard au détour d'une rue, si pâle, les yeux si rouges qu'il se sentait étouffer de honte ; la tendresse l'emportait durant une minute ; éperdu il se jetait à son cou l'embrassant d'une étreinte folle ; mais après quelques heures passées dans le petit logement paisible, l'ennui le prenait ; il se souvenait des cabarets où s'attablaient les camarades, des fumées bleues du punch qui flambait, des godailles sans fin, des chansons à se tenir les côtes, des lippées plantureuses qu'on se payait sur les râfles de la nuit. Et tout en regrettant sa mère, il parlait de souper, offrait d'aller faire les acquisitions, partait et ne revenait plus.

Un soir pourtant il rentra les vêtements déchirés, le front saignant, le corps meurtri. Sans rien dire, semblable à un chien battu, il se jeta dans un coin de la chambre. Florence bondit vers lui avec un cri d'angoisse.

— Blessé, toi ! mon enfant, mon amour ! Oh ! les misérables qui ont à demi tué mon chéri... Laisse-moi laver ton front... Dieu la plaie est énorme... Comment cela est-il arrivé...

— Ils me le paieront ! Ils me le paieront ! murmura Poulot entre ses dents.

— Non ! non ! pas de vengeances, pardonne à qui t'a fait du mal... Je te pardonne bien, moi ! Et pourtant la blessure que tu m'as faite au cœur est mille fois plus cruelle. Voilà du linge frais... tes anciens habits restés au fond de l'armoire... Oh ! si tu voulais rester ici...

— Tu me cacherais ? demanda Poulot.

— Te cacher ! En es-tu réduit là... O mon enfant ! mon pauvre enfant ! Oui je te défendrai contre tous... Tu ne sortiras pas, nous resterons tous deux dans cette petite chambre, tu guériras vite, va !

— Oh ! la blessure ! je m'en moque pas mal ! C'est la trahison que je garde sur le cœur.

Il fut impossible d'arracher à Poulot une explication plus complète. Pendant quinze jours il ne quitta pas sa mère ; mais à mesure que les traces des coups s'effaçaient, que la plaie se cicatrisait, il se demandait ce que faisaient les autres... Puis encore une fois l'ingrat s'en alla tandis qu'elle était allée à son travail lui gagner le pain du soir.

Deux mois s'étaient écoulés depuis ce dernier départ. Il avait retrouvé ses camarades Jean Mioche, Mort-aux-Rats, La Déveine, Fouinette ; ils l'avaient entraîné dans d'autres aventures, conduit dans d'autres bouges, et il avait oublié, précocement sali et vicié par le contact de tels hommes, les pleurs de la mère désolée qui l'attendait dans la petite chambre de la fabrique Dupont.

Brusquement, tandis qu'il achevait de dîner dans un cabinet dépendant du commissariat de police, ce souvenir lui revint, non pas affaibli et lointain. mais tenace et brûlant. Ce fut comme la sensation d'un fer rouge appliqué sur la chair vive. Cette émotion fut si soudaine et si troublante qu'il se leva brusquement, saisi par le désir de parler de nouveau à M. Boitel, et de lui dire... Mais qu'aurait-il dit ?

Avec un sentiment d'effarement et d'épouvante il entendit sonner onze heures. On allait partir...

La tête cachée dans ses mains, Poulot s'absorba dans une pensée désolante dont il sortit seulement en sentant sur son épaule la main d'un agent de police.

— Que me voulez-vous ? demanda-t-il brusquement.

Le ton dont il adressa cette question fut tel qu'il frappa vivement M. Boitel qui l'avait entendu. C'était le cri de la terreur, l'accent de l'être traqué et forcé.

— Ecoute, lui dit-il, il est temps encore de revenir sur tes déclarations si elles sont mensongères... Mon Dieu ! Il arrive souvent qu'un enfant trouve amusant de jouer un rôle, et vienne raconter une série d'histoires invraisemblables... C'est une faute, sans doute, mais pour laquelle nous gardons de l'indulgence... Il est temps encore de revenir sur tes déclarations... As-tu dit la vérité, en affirmant que tu connais le secret de Fouinette et de Morts-aux-Rats...

— Mon commissaire ! s'écria Poulot.

— Plus d'ambages ni de phrases... Ne me caches-tu rien ? Tout à l'heure j'ai seulement parlé de mensonges, on a vu des enfants de ton âge faire cent fois pire, et devenir les complices et les artisans de complots abominables... S'il en était ainsi, prends garde à toi ! La police est brave, elle court sans peur où on lui signale des malfaiteurs à prendre et des crimes à venger, mais l'heure vient où elle se montre impitoyable, et si tu aidais à nous attirer dans un piège...

Poulot tressaillit et devint blême.

Un moment il garda le silence, se demandant ce qu'il devait, ce qu'il pouvait faire, hésitant entre deux périls. D'un côté M. Boitel évoquait la loi ; de l'autre il voyait apparaître des figures d'hommes qu'il connaissait trop bien, et qui, eux aussi, gardaient tout prêts des moyens de vengeance.

L'enfant eut moins de terreur de la justice que des misérables auxquels il s'était lié.

La tête basse, il répéta :

— Mon commissaire, j'ai dit la vérité.

Alors guide-nous, reprit M. Boitel. Nous irons en voiture jusqu'à la rue la plus proche de celle où se trouve le garni, nous descendrons et tu nous conduiras.

— Oui, mon commissaire, répéta Poulot avec plus d'aisance.

Il murmura tout bas tout en baissant sa casquette sur son front.

— Faudra trouver un joint pour tirer ses pattes... Allons, au petit bonheur !

On partit. Le trajet fut silencieux. Suivant le plan de M. Boitel les agents, au milieu desquels se trouvait Poulot, descendirent de voiture. Le quartier dans lequel ils se trouvaient était obscur et misérable. A peine quelques cabarets gardaient-ils une lanterne allumée.

Poulot, de plus en plus inquiet, sondait l'ombre de son regard ; tout à coup, d'un bouge peu éloigné sortirent trois hommes criant à tue-tête, et un petit garçon qui tirait avec obstination les soufflets d'un énorme accordéon. L'instrument avait la prétention d'accompagner la chanson populaire :

Il n'a pas d'parapluie.

Les ivrognes descendaient en festonnant la rue étroite, battant les murailles, tantôt à droite, tantôt à gauche, parfois se donnant le bras, et barrant complètement la voie. A mesure qu'ils approchaient, le magistrat et les agents qui remontaient la rue devaient fatalement se trouver en face des ivrognes, leurs voix se faisaient plus criardes, et le joueur d'accordéon tirait sur son instrument avec plus de furie.

Au moment où les brutes se virent à quelques pas de M. Boitel, un sifflement léger se fit entendre, ils marchèrent plus vite, de front, et fouillèrent brusquement sous leurs blouses.

En une seconde ils se ruèrent sur les agents, et M. Boitel atteint à la poitrine d'un coup de couteau roula sur le pavé en poussant un gémissement. Le joueur d'accordéon et Mort-aux-Rats étranglèrent un agent. Fouinette se roulait à terre, essayant d'échapper à l'étreinte de l'agent qui venait de le terrasser. Cependant l'avantage serait resté aux misérables si un groupe de sergents de ville passant à peu de distance n'eût entendu le bruit de la scène. Arrivant au pas de course ils eurent vite empoigné les misérables qui, les menottes aux mains, furent conduits au Dépôt, tandis que les derniers agents relevaient M. Boitel à demi évanoui et le transportaient jusqu'à la voiture.

Un comptable de 30 ans, au courant de l'horlogerie et du commerce, désire emploi. Références sérieuses à l'appui. — Ecrire au bureau de l'IMPARTIAL, aux initiales **G. G.** 5880-3

Une personne d'un certain âge demande de l'ouvrage en journée ou à la maison, pour la lingerie, chemises d'hommes, pantalons pour petits garçons. — S'adresser chez Mme Mathey, rue de la Charrière 8. 5881-3

Une jeune femme demande de l'occupation pour travailler dans un atelier ou des journées.
S'adresser rue du Progrès 82, au rez-de-chaussée. 5883-3

Une demoiselle de la localité connaissant les deux langues et étant au courant du commerce, demande à se placer comme demoiselle de magasin ou à défaut dans un bureau.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5836-3

Cuisinière. Une bonne cuisinière de **restaurant**, munie de très bonnes références, cherche de suite une place. — Déposer les offres, sous chiffres **R. L. 102,** au bureau de l'IMPARTIAL. 5838-3

Une jeune fille très recommandable cherche pour le 6 août une place dans une honorable famille pour s'aider aux travaux du ménage. — S'adresser rue Jaquet-Droz 12, au 2me étage. 5841-3

Une fille de 22 ans, parlant français et allemand, cherche de suite une place dans un honnête restaurant ou dans une petite famille. Bonnes références.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5852-3

Un jeune homme cherche pour de suite une place comme **homme de peine** ou **employé** dans un magasin. 5808-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une bonne cuisinière, recommandable, cherche de suite une place. — S'adresser chez M. Bernard Kæmpf, rue Fritz Courvoisier, No 18. 5757-1

Apprenti. On demande un jeune homme pour apprenti monteur de boîtes or. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5862-3

Polisseuses. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes argent et une pour les cuvettes.
S'adresser rue Jaquet-Droz 29, au 2me étage. 5863-3

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes argent; ouvrage suivi. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5884-3

Polisseuse. Une polisseuse de cuvettes est demandée chez M. J. **Biberstein, Renan.** 5809-2

Dans un comptoir de la localité on demande un ouvrier **démonteur et remonteur,** pouvant s'occuper de l'achevage des montres. Inutile de se présenter sans preuves de capacités et de moralité. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5819-2

Polisseuses. On demande des polisseuses de cuvettes argent, travaillant à la maison. 5799-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. On demande une **assujettie** polisseuse de boîtes or. — S'adr. rue de la Demoiselle 76. 5800-2

Remonteurs. On demande plusieurs bons ouvriers remonteurs. Inutile de se présenter sans connaissance de l'échappement ancre et preuves de moralité et capacités. 5801-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une bonne servante, propre et active, aimant les enfants. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 16. 5826-2

Nickeleuse. On demande une ou deux bonnes ouvrières nickeleuses. — S'adr. chez M. Jules Schneider, rue Jaquet-Droz 29. 5828-2

Graveur. On demande un bon finisseur à l'atelier R. Andrès, rue du Progrès 14. 5820-2

Apprenties. On demande de suite deux apprenties **tailleuses** qui seraient logées chez leurs parents.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5830-2

Jeune fille. On demande une jeune fille robuste pour aider dans un ménage. — S'adresser rue de la Serre 8, au premier étage. 5735-1

Sertisseuse. On demande de suite une **apprentie** sertisseuse.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5750-1

Fille. On demande de suite une fille robuste pour s'aider aux travaux du ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 5736-1

Cuisinière. On demande de suite ou dans la quinzaine, pour un restaurant, une bonne cuisinière. Inutile de se présenter sans de bonnes références.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5737-1

Graveur. Dans **l'atelier D. Braunschweig** on demande un graveur d'ornements pour le genre mille feuilles. 5739-1

On demande pour faire un ménage et soigner un enfant de cinq ans, une **personne de confiance** et possédant une bonne instruction. — Envoyer les offres avec références, sous chiffres **M. P.,** au bureau de l'IMPARTIAL. 5747-1

Polisseuse. On demande de suite une jeune fille comme **apprentie** polisseuse de boîtes or. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 22, au 2me étage. 5749-1

Boîtiers. On demande de suite deux bons ouvriers boîtiers or pour le léger. 5760-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer, de suite ou pour St-Martin 1887, un beau logement de 3 pièces, corridor fermé et dépendances. — S'adresser chez Mme F. Mathey, rue Fritz Courvoisier 36. 5877-3

Un appartement au soleil, de quatre pièces et dépendances, situé rue du Four 10, est à remettre pour le 11 novembre 1887. — S'adresser au gérant de l'immeuble, Ch. Tissot-Humbert, rue du Premier Mars 12. 5859-3

Appartement. A louer, pour le 11 Novembre 1887, un joli appartement de 2 pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser au propriétaire, rue du Parc 52. 5876-3

A louer pour le mois d'Août, un **logement** de trois pièces, près de la gare, plus, un dit pour la St-Martin.
S'adresser chez M. Célestin Boni, rue de la Paix 74. 5882-3

A louer pour St-Martin 1887, plusieurs **logements** de 3 pièces et dépendances. — S'adr. chez Mme F. Mathey, rue Fritz Courvoisier 36.
A la même adresse, **à vendre** un grand buffet à 2 portes et un lit en fer. 5878-3

Chambre. A louer de suite, à une ou deux personnes, une belle chambre meublée ou non, à deux fenêtres, avec part à la cuisine. — S'adresser rue du Temple allemand, No 91, au deuxième étage. 5861-3

Chambre. A louer une chambre non meublée, à 2 fenêtres, avec part à la cuisine. — S'adresser rue du Stand 17, au rez-de-chaussée, à gauche. 5871-3

Chambre. A louer une grande chambre non meublée. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville, No 9 A, au premier étage. 5872-3

Chambres. A louer 2 chambres dont une meublée, si on le désire, et l'autre non meublée. — S'adr. à M. Ato Schaad, rue du Versoix 5. 5873-3

Chambre. A louer, de suite ou pour la fin du mois, une chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adr. chez M. Bertschy, rue du Pont 13 B. 5874-3

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée.
S'adresser rue du Puits 25, au premier étage. 5875-3

Chambre. A louer une belle chambre très bien meublée, indépendante et au soleil levant. — S'adresser rue du Parc 57, au 3me étage. 5855-3

Magasin. A remettre pour St-Georges 1888, un magasin avec logement, situé au centre du Locle dans une position très avantageuse. 5839-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer, pour St-Martin prochaine, plusieurs appartements de 2 et 3 pièces, avec dépendances, eau à la cuisine, portion de jardin et au soleil levant. — S'adresser à M. Cavalleri, rue de la Charrière 29. 5831-2

Appartements. A remettre pour la Saint-Martin prochaine, plusieurs appartements de deux et trois pièces, aux prix de 420 à 570 fr. De plus, à louer de suite une CAVE située à la rue des Fleurs. — S'adresser à M. A. THEILE, architecte, rue Jaquet-Droz 37. 5805-2

Chambre. A louer de suite une grande chambre bien meublée et indépendante. — S'adresser rue de la Balance 17, au 1er étage. 5807-2

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée, à des personnes d'ordre. — S'adresser rue du Progrès 77 B. 5773-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée ou non. — S'adresser rue Jaquet-Droz 30, au troisième étage. 5767-2

A remettre pour le 15 Juillet 1887, le plainpied **Terreaux 14, fr. 500.** — S'adresser chez le notaire Jules Soguel. 5662-8

Appartement. A louer, pour le 1er novembre 1887, un petit appartement, composé d'une pièce, cuisine et dépendances. — S'adr. rue de la Place d'armes 12 B, au 1er étage. 5754-1

Appartement. A louer, pour St-Martin 1887, un appartement au deuxième étage, de trois pièces et dépendances. — S'adresser chez M. Jean Kurt, propriétaire, rue du Soleil 3. 5755-1

A louer pour le 1er août, une jolie chambre meublée, plus une pour le 5 août, et toutes deux au soleil et au premier étage d'une maison d'ordre.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5761-1

A remettre de suite, **plusieurs remises** pour entrepôts, situées à la rue du Doubs. — S'adresser à la boulangerie Kollros, rue St-Pierre 16. 5756-1

On demande à louer pour St-Georges 1888, 1 logement de 3 pièces, au soleil, 1er ou 2me étage, dépendances et dégagement. — Déposer les offres au bureau de l'IMPARTIAL, sous les initiales **B. M.** 5821-2

On demande à louer de suite un petit appartement ou une ou deux chambres non meublées.
Adresser les offres au bureau de l'IMPARTIAL, avec initiales **A. P.** 5829-2

On demande à louer pour St-Georges 1888, un **logement** de 3 ou 4 pièces avec les dépendances et un **local** pour atelier de monteurs de boîtes, de 8 places au moins; le tout bien situé et dans une maison d'ordre. — Le bureau de l'IMPARTIAL indiquera. 5746-1

Pour St-Martin 1887, un petit ménage solvable demande à louer un logement de 2 à 3 pièces, exposé au soleil, dans une maison d'ordre. — S'adresser à M. J. Reinhard, Place d'armes 20 B. 5738-1

On demande à acheter une **lanterne pour montres,** en bon état. 5867-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion des **Outils** de **monteur de boîtes** encore en bon état.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 5845-3

A vendre 1 piano, 1 machine à coudre, 1 glace, 2 lits, 1 commode, des chaises, 1 canapé, 1 potager et 1 beau vélocipède de 1 m. 27. — S'adresser rue du Soleil 5, à gauche. 5858-3

A vendre deux bonnes **chèvres** et deux **chevreaux** de trois mois, plus six jeunes **poules** et **300 bouteilles** fédérales. 5835-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre tous les outils d'une **doreuse de roues,** avec pile; le tout en très bon état. — S'adresser, dès 3 1/2 heures de l'après-midi, rue du Grenier no 27, au 1er étage à gauche. 5802-2

A vendre ou à louer un bon **tour à guillocher** circulaire.
S'adresser à M. Emile Robert, rue du Progrès 11. 5824-2

A vendre un bois de lit en noyer, avec paillasse à ressorts.
S'adresser chez MM. Bandi et Frei, rue des Envers 1. 5827-2

Vélocipède. A vendre un vélocipède avec billes aux deux roues, ainsi que tous les accessoirs; hauteur 1 m. 27 c/m. Prix modique. — S'adresser à M. Léon Favre, rue du Pont 12. 5775-2

Poussette. A vendre une poussette peu usagée, ainsi qu'une **baignoire.** Prix avantageux. — S'adr. rue de la Demoiselle 57, au 1er étage. 5271-2

A vendre une belle poussette en bon état. — S'adr. rue de la Cure no 3 au 1er étage à gauche. 5318-2

A vendre une bonne **MACHINE à nickeler.** 5744-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu. On a perdu, Vendredi soir, entre Bel-Air et les Eplatures, probablement à la rue Léopold Robert, un **marche-pied** de voiture. — Prière à la personne qui l'a trouvé de vouloir bien le remettre à l'hôtel du Lion d'Or, Chaux-de-Fonds. 5864-3

Perdu vendredi après midi, depuis la rue de la Balance à l'Hôtel-de-Ville, un **bracelet** en argent. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de le faire parvenir à M. O. Zehr-Cattin, à la Ferrière, contre récompense. 5854-2

Perdu depuis le Point du jour en ville, une **paire de lunettes** dans un étui. — Les rapporter contre récompense chez M. Nicolet, rue du Progrès 9. 5840-2

Trouvé aux Eplatures, une **couverture de cheval** — La réclamer, contre désignation et frais d'insertions, chez M. Numa Girard, aux Eplatures 20. 5879-3

Madame Louise Soguel née Marillier, Mesdemoiselles Louisa, Marguerite et Laure Soguel, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Alexandre Marillier, à Cortaillod, Madame veuve Augustine Soguel, à Cernier, Monsieur Frédéric Soguel et sa famille, à Cernier, Monsieur et Madame Alcide Soguel, à Neuchâtel, Monsieur Jean Soguel, à Cernier, Madame veuve Marie Soguel née Aubert et sa famille, à Neuchâtel, Monsieur Paul Jeanneret et sa famille, Monsieur Louis Marillier-Denzler et sa famille, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Carl Frikart et leurs enfants, à Cormondrèche, et les familles Soguel, Graber, Barbier, Morel, Racine, Thiébaud, Kocher et Miéville, annoncent avec la plus vive douleur le décès de leur regretté époux, père, beau-fils, frère, beau-frère, neveu, cousin et parent,

Monsieur Jules SOGUEL, notaire,
ancien membre et président du Grand Conseil,

mort subitement dans la nuit du 10 au 11 courant, à l'âge de 48 ans 10 mois.
Chaux-de-Fonds, le 11 juillet 1887.
L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu **mercredi 13** courant, à 1 heure après midi.
Domicile mortuaire, rue de la Paix 19.
La famille affligée ne reçoit pas.
☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 5869-2

Messieurs les membres des **Conseils municipaux** sont priés d'assister mercredi 13 courant, à une heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Jules Soguel,** leur regretté collègue. 5885-2

Les membres de **la Paternelle** sont priés d'assister mercredi 13 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Jules Soguel,** notaire, leur regretté collègue et vice-président du Comité de la Société.
5870 2 LE COMITÉ.

Regardez vers moi et vous serez sauvés.
Esaïe XIV, 22.
Eternel! je me suis souvenu de ton nom nom et j'ai gardé ta loi. Ps. CXIX, 55.
Si nous souffrons avec Lui, nous régnerons aussi avec Lui. II Tim. II, 12.

Monsieur et Madame Amez-Droz-Dubois, Monsieur et Madame Henri Amez-Droz-Graber et leur enfant, Mesdemoiselles Emma et Laure Amez-Droz, Madame Zélie Dubois, ainsi que les familles Dubois, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et bien-aimée sœur, belle-sœur, tante et parente,

Mademoiselle Julie DUBOIS,

que Dieu a retirée à Lui aujourd'hui dimanche, à 10 heures du soir, dans sa 59e année, après une longue et pénible maladie.
Chaux-de-Fonds, le 10 Juillet 1887.
L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu **mercredi 13** courant, à 1 h. après-midi.
Domicile mortuaire, rue St-Pierre 14.
☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 5868-2

Les membres de la **Société de secours mutuels des ouvriers graveurs et guillocheurs** sont priés d'assister mercredi 13 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Jules Hertig,** leur collègue.
Domicile mortuaire, rue Léopold Robert 18 A.
5886-1 **Le Comité.**

Brasserie ROBERT

- Lundi 11 Juillet 1887 -
à 8 heures du soir

CONCERT

donné par la société des chanteurs tyroliens

Kopp, du Sillerthal,
artistes très renommés
(2 dames et 2 messieurs). 5843-1

ENTRÉE LIBRE.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

La Bibliothèque sera fermée, comme d'habitude, pendant la durée des vacances
La Chaux-de-Fonds, le 7 juillet 1887.
5798-1 LE COMITÉ

ROSÉE DES ALPES

Eau merveilleuse pour la toilette.

Hygiénique par excellence, aucune tare de la peau ne résiste à son action, que ce soit: dartres, boutons, crevasses, rougeurs, etc. Elle produit un teint mat et velouté et devrait être pour les dames, surtout dans les saisons de printemps et d'été, d'un usage journalier. — Se vend au prix de fr. 2, chez Mme veuve REUSSNER, libraire, unique dépositaire pour la Chaux-de-Fonds. 4424-25

PENSION

Deux ou trois messieurs trouveraient encore place dans une bonne pension bourgeoise. **Prix modérés.** 5576-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Les dents deviennent d'une blancheur éclatante, après court emploi de la célèbre
PATE ODONTALGIQUE AROMATIQUE de Dr J.-G. POPP
(Savon dentifrice)
Préparation la plus efficace pour nettoyer et conserver les dents et les gencives. Les dents (naturelles ou artificielles) sont conservées et les maux de dents empêchés. — Prix : 80 cent. la boîte.

!!! 60 ANS DE SUCCÈS !!!

EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE

du Dr J.-G. POPP, médecin-dentiste de la cour I. et R. d'Autriche, à Vienne, calme les maux de dents, guérit les gencives malades, conserve et nettoie les dents, enlève toute mauvaise odeur de l'haleine, facilite la dentition chez les petits enfants, sert de préservatif contre la diphtérite ; elle est aussi indispensable à ceux qui font usage d'eaux minérales. Prix: fr. **1»25, 2»50** et **3»50** le flacon.

Succès garanti en suivant strictement les indications du prospectus.

Du Dr POPP
Poudre dentifrice végétale, 1 fr. 25.
Pâte odontalgique anathérine, 3 fr.
Plomb pour les dents, 2 fr. 50 cent.
Savon aux herbes contre les maladies de la peau, 80 cent.
Se vend: **A La Chaux-de-Fonds**: Aux pharmacies MONNIER, BECH, BONJOUR, PAREL. — **Le Locle**: Pharmacie HELFER. — **A Genève**: BURKEL frères droguistes (dépôt en gros). 9469 3

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE
ET PAPETERIE A. COURVOISIER
2, Rue du Marché, 2

PAPIER DE SOIE

brun naturel
pour emballage d'horlogerie, à un **prix exceptionnellement avantageux.**

A louer pour de suite

un bel **APPARTEMENT** de 4 pièces, au soleil, dont une très grande pouvant servir pour **comptoir** ou **atelier.** Prix très avantageux. — S'adresser à MM. Cornu et Cie, Place d'Armes 12. 5758-2

Importation directe de

VINS FINS d'ESPAGNE

Spécialité de 4416-14
MAGALA doré, MADÈRE, MARSALA, etc.
= GARANTIS RÉELS =
J.-H. Schlup, Neuchâtel

AVIS PRÉALABLE

Pour la première fois à la Chaux-de-Fonds,

Théâtre WALLENDA

arrivera dans quelques jours.
30 ARTISTES de premier rang et de toutes nations.
40 Chiens dressés
Ce Théâtre a joué à Berne pendant quatre semaines, où il a laissé les meilleurs souvenirs. 5850-1
Se recommande. ***J.-A. WALLENDA, directeur.***

E.-H. GALLAND

69, — Rue de la Paix — 69.

SARDINES ET **THON**

MOUTARDE ET **CORNICHONS**

Tous les samedis, **PIEDS** et **OREILLES cuits.**
Veau, première qualité, prix du marché.
CHARCUTERIE ASSORTIE 5856-0

GANTERIE SOIGNÉE

Cravates pour Messieurs,
Camisoles et Caleçons, système Dr JÆGER
Articles de pêche, Porte-monnaie,
PARFUMERIE, Alcool de menthe, Eau de Cologne,
Trousses de voyage, Brosserie,
Caleçons de bain, Bas et Chaussettes, **Linge américain**
Articles pour dames et enfants,
Ruches — Rubans — Broches — Corsets
Tabliers, Robettes en grand choix
AU MAGASIN 5857-3
- SAVOIE - PETITPIERRE -
Neuchâtel — Chaux-de-Fonds

Avis aux ménagères.

- Toute la batterie de cuisine nettoyée en 20 minutes par le -

TRIPOLI ÉLECTRIQUE

Lemaire, à 20 cent. le paquet.

Le Tripoli électrique donne en quelques instants le brillant le plus intense à tous les métaux, sans les **user** ni les **rayer,** et a en outre le précieux avantage sur les anciens produits employés jusqu'ici de conserver son brillant beaucoup plus longtemps.

En vente partout, chez les épiciers, droguistes, quincailliers, etc.

A la **Chaux-de-Fonds,** aux épiceries J.-B. KÖHLI, F. MARMET-ROTH, J. MAUMARY, P. RICHARD, J.-S. SCHNEIDER, Société alimentaire L'ABEILLE, sœurs BLATT, J.-A. STAUFER, G. VERPILLOT, et chez MM. Albin DROZ, aux **Eplatures :** E. SALM, au **Locle ;** GUINAND-KLAIBER, aux Brenets.

Dépôt général pour le district des Montagnes, chez M. **Richard Boehme, Rue du Grenier 6, Chaux-de-Fonds.**

Les personnes qui ne pourraient se procurer cet article dans leur localité peuvent adresser 30 ct. en timbres-poste à l'adresse ci-dessus et recevron un paquet franco par la poste. 4109-11

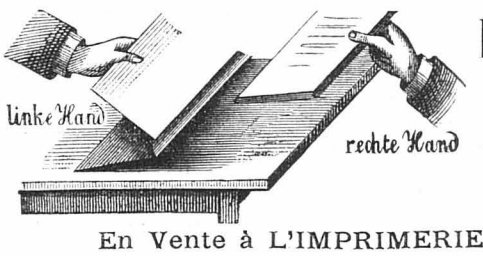

RELIURE INSTANTANÉE

ou électrique

Indispensable pour Bureaux, Familles, Restaurants

En Vente à L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER.

Relie de suite tout format de papier jusqu'à 3 centimètres d'épaisseur, au moyen de ressorts cachés dans le dos de la couverture. — Ne perce pas les papiers, permet de sortir chaque feuille à l'instant, sans déranger les autres, **avantages réels** sur le biblorhapte et autres systèmes employés. — Simple dans la manipulation, bon marché, solidité et garantie; indispensable pour bureaux, pour classer sous forme de volume les lettres d'un même correspondant. — Indispensable pour les restaurants, afin de ménager les journaux, lesquels se trouvent secrètement fixés, et sont rangés d'après les **numéros entiers,** grand avantage sur les porte-journeaux à barre qui se placent au milieu du journal, sépare le commencement de la fin. — Pratique pour relier les cahiers de musique, les factures, etc. — Un cadeau utile pour dames et messieurs.

CERCLE MONTAGNARD

- Mardi 12 Juillet 1887 -
dès 8 heures du soir

CONCERT

DONNÉ PAR
l'orchestre l'ODÉON

Les membres du Cercle et leurs familles y sont cordialement invités. Le Jardin et les salles du Cercle sont à leur disposition. 5865-2

Brasserie HAUERT

12, RUE DE LA SERRE, 12 5866-2

Ce soir Lundi et demain soir Mardi
à 8 heures

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR
Mme Bruno, romancière.
M. Demay, comique excentrique.
M. Bruno, pianiste.

RÉPERTOIRE TOUT NOUVEAU

Catastrophe de Zoug

En vente
A LA LIBRAIRIE A. COURVOISIER
2, Rue du Marché, 2
AU PROFIT DES VICTIMES

PLANS & DESSIN

de la ville et de l'éboulement de
ZOUG

Mme Ch. **Fath-Marti,** habitant **Thoune** actuellement, prendrait en **pension** quelques jeunes filles pour leur apprendre l'allemand. Excellentes écoles, leçons particulières à la maison. Vie de famille et les meilleurs soins sont assurés. Prix modéré.
Pour renseignements s'adresser au magasin de fournitures, Grenier 6. 5860-3

Représentant.

On demande, pour un article nouveau et de première nécessité, un représentant actif pour La Chaux-de-Fonds et le Locle. Traitement fr. 250 à fr. 300 par mois.
S'adresser à M. Jos. Duvanel, à Villeneuve (Vaud). 5652-6

Téléphone. — **AU** — Téléphone.
Magasin de Fers
GUILLAUME NUSSLÉ
3, rue Léopold Robert 3.

Grand choix en Coutellerie de table
de tous prix. 5465-2

Articles de Ménage
en fer, fer blanc, fer émaillé, cuivre, etc.
Munitions et Armes.
Serrurerie pour bâtiments.
Outils pour entrepreneurs
OUTILS ARATOIRES

Pensionnat de demoiselles
***à Karlsruhe** (Baden).*

Mme **NICKLES,** directrice du pensionnat, prendrait encore quelques demoiselles désirant apprendre l'allemand, l'anglais, la musique, etc. — Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Pantillon, rue du Parc 2, Chaux-de-Fonds. 5134-2

On demande

un **desservant** pour un Café bien achalandé. Si on le désire, on le louerait et le preneur pourrait reprendre les marchandises. — S'adresser à M. Fritz Bihler, à Renan. 5812-3